

CONSTRUIRE LA MÉMOIRE LÉGALE DU MIGRANT POUR LA DEMANDE DE STATUT DE RÉFUGIÉ À TURIN : RÉFLEXION SUR L'APPROCHE DE LA CLINIQUE LÉGALE ET LA COLLABORATION ENTRE ANTHROPOLOGUES ET JURISTES

Pour une ethnographie appliquée et impliquée de la fabrique des mémoires légales de migrants pour la commission territoriale

[Ibrahima Poudiougou](#)

Association des Chercheurs des Organismes de la Formation et de l'Intervention Sociales | « Sciences & Actions Sociales »

2018/1 N° 9 | pages 56 à 81

DOI 10.3917/sas.009.0056

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-sciences-et-actions-sociales-2018-1-page-56.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Association des Chercheurs des Organismes de la Formation et de l'Intervention Sociales.

© Association des Chercheurs des Organismes de la Formation et de l'Intervention Sociales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

N°9 | Année 2018

Les démocraties à l'épreuve des migrations contemporaines : politiques de la frontière et réactions sociales

Dossier

Construire la mémoire légale du migrant pour la demande de statut de réfugié à Turin : réflexion sur l'approche de la clinique légale et la collaboration entre anthropologues et juristes

Pour une ethnographie appliquée et impliquée de la fabrique des mémoires légales de migrants pour la commission territoriale

Ibrahima Poudiougou

Résumé

Français / English

Le demandeur d'asile doit présenter une « histoire » devant la commission territoriale pour bénéficier d'un statut de protection. Pour accompagner ces migrants, le projet de formation « *Refugee Law Clinic*¹ » tente une approche pluridisciplinaire de la question. Cet article établit une ethnographie de cette expérience de collaboration entre anthropologues, avocats, médecins et psychologues qui coproduisent avec le migrant son récit migratoire, sa mémoire légale. Cette fabrique de la mémoire légale a comme but d'aider le migrant à produire un discours « cohérent et crédible ». Parallèlement à cette approche, d'autres existent comme les actions entreprises par des associations communautaires.

The asylum seeker must present his "history" in front of the territorial commission to benefit from protected status. To accompany those migrants, the training project "Refugee Law Clinic"

¹ Proposé par l'International University College of Turin, le Centro Franz Fanon di Torino et le dipartimento di Giurisprudenza de l'Université de Turin, le projet fait partie d'un programme de formation coordonné entre le département d'Anthropologie de l'Université de Turin et l'International University College of Turin.

tries to take a multidisciplinary approach to the issue. This article is an ethnography of this collaborative experience between anthropologists, lawyers, doctors and psychologists who coproduce with the migrants the account of their migration tale, their legal memory. This legal memory serves the purpose of helping the migrant to produce a "coherent and credible" speech. Parallel to this, other approaches exist such as the actions undertaken by community associations.

Entrées d'index

Mots clés : Mémoire légale, migration, coproduction, ethnographie

Key words : Legal memory, migration, coproduction, ethnography

Texte intégral

Introduction

L'augmentation des flux migratoires ces dernières années vers les pays de l'Union européenne et particulièrement vers ceux ayant des frontières maritimes ou terrestres plus accessibles comme l'Italie, la Grèce ou encore l'Espagne a changé le paysage institutionnel et les dispositifs d'accueil des migrants. En Italie, le dispositif d'accueil s'organise autour du système de protection pour les demandeurs d'asile et les réfugiés (SPRAR) et les centres d'accueil des demandeurs d'asile connu sous le nom du CARA (centri di accoglienza per richiedenti asilo).

Lorsque les migrants débarquent aux frontières, ils sont identifiés et transférés dans ces centres. C'est désormais dans ces lieux qu'ils devront séjourner les mois suivants afin d'entamer la procédure de reconnaissance d'une protection internationale. Ces statuts sont entre autres : le statut de réfugié politique, le statut de protection humanitaire et le statut de protection subsidiaire.

Pour cette procédure administrative, il est préconisé aux demandeurs de présenter leur « histoire » à la commission, celle-ci comprenant essentiellement les motivations de l'abandon du pays d'origine, le parcours avant d'arriver en Italie et les éventuelles menaces auxquelles il serait exposé en cas d'expulsion vers son pays d'origine. C'est donc sur la base de ces éléments que la commission territoriale devra décider de la « nécessité » d'accorder l'un des statuts de protection ou de rejeter la demande. En cas de rejet, le demandeur entame les recours auprès du tribunal donnant lieu parfois à la reconnaissance du statut ou à l'expulsion.

Cette étude entend restituer une expérience d'immersion et d'engagement ethnographiques, la clinique légale, qui avait pour but d'intervenir à ce moment précis de la mise en récit des « mémoires vécues » des migrants avant leur audition par la commission. Cette expérience était insérée dans un programme de formation académique consistant à mettre les étudiants inscrits dans les parcours de droits, d'anthropologie et de psychologie dans des situations pratiques du fait migratoire avec une approche pluridisciplinaire de ce moment spécifique de la vie des

migrants. Un moment particulièrement important parce que déterminant la légalité du séjour en Italie ou l'expulsion vers le pays d'origine. Ce groupe d'étudiants était placé sous la tutelle d'un avocat reconnu et avec lui, le groupe suivait un cas de demande d'asile de cette phase de la rédaction des mémoires légaux à l'audition par la commission territoriale.

Nous avons participé à cette expérience en tant qu'anthropologue débutant. Notre apport dans le groupe était essentiellement d'explicitier les aspects dits culturels de la mémoire du migrant que le groupe suivait. C'est ainsi que nous avons participé à la clinique légale d'abord d'avril à mai 2016 comme stagiaire et ensuite en octobre 2016 comme volontaire. En plus d'être un stage universitaire, nous avons adopté une approche ethnographique d'acteur et d'observateur et ainsi transformé les séances de travail en des situations ethnographiques. C'est dans cette optique que ce travail prend pour appui l'expérience du stage et celle du volontariat pour aborder d'une manière réflexive ce moment de cristallisation de la mémoire du migrant qui devient, après rédaction, sa mémoire légale devant les institutions juridiques à Turin.

La méthode adoptée est donc celle d'une observation en tant qu'acteur impliqué de l'action observée. Les participations, comme stagiaire puis comme volontaire, nous ont permis de suivre deux cas dont le premier a duré deux mois et le second un mois. Pour chacun de ces cas, nous avons noté de manière systématique le déroulement des différentes séances, tenues avec le migrant ou entre les participants à l'expérience sous la supervision de l'avocat de l'équipe d'encadrement universitaire. Autrement dit, nous n'avons pas réalisé d'entretien, ni avec le migrant que le groupe suivait en dehors des entretiens nécessaires, dans le cadre de la clinique légale pour élaborer sa mémoire légale, ni avec les autres participants à l'expérience de la clinique. De ce fait ce que nous décrivons sont les différentes situations dans lesquelles la mémoire légale se construit peu à peu.

Cette ethnographie peut dès lors être inscrite dans la perspective d'une anthropologie qui décrit la situation migrante en termes de seuil, de l'entre-deux : si le migrant est physiquement présent sur le sol italien, cette présence n'est effective que lorsqu'il lui sera reconnu un statut légal. Reconnaissance quasi intrinsèquement liée à sa mémoire légale. De ce fait, les migrants dont nous parlons ne sont pas encore, juridiquement parlant, à la fin de leur voyage. Ils vivent les dix-huit mois que peut durer l'attente de l'audition de la commission dans une situation d'attente, d'incertitude, d'hésitation et de risque d'échec de leur projet migratoire malgré l'arrivée sur le territoire italien. Mais ils vivent aussi une situation d'euphorie d'une presque fin de voyage, d'un aboutissement proche du projet migratoire. C'est donc cette situation de présence et d'un risque d'absence physique sur le territoire qui caractérise les mois d'attente de l'audition du migrant. Audition dont l'issue confirme la légalité du séjour du demandeur d'asile ou l'illégalité de celui-ci.

Le cas du stage clinique auprès du Centre Franz Fanon

Nous avons effectué un stage auprès du Centre Franz Fanon et de l'Association des Avocats de la clinique légale de l'International University College of Turin durant les mois de mars, avril et mai 2016. Au départ, nous avons suivi des séances formatives durant lesquelles nous avons pris connaissance de l'environnement juridique des procédures de demandes de protection en Italie et des conditions dans lesquelles nous devrions mener notre travail dans les groupes constitués. Ces groupes étaient formés de trois à quatre étudiants, dont deux des études juridiques et un étudiant d'anthropologie ou de psychologie. Ces séances de formations étaient aussi une occasion de confronter les différentes perceptions que pouvaient avoir les uns et les autres de la question migratoire et du traitement des demandes d'asile en particulier. Cette formation nous familiarisait surtout avec les outils réglementations internationales et nationales en matière migration d'une part et d'autre part elle nous permettait d'acquérir les techniques d'entretiens des migrants selon les recommandations internationales

Le groupe ainsi constitué, nous avons été placés sous la supervision d'un avocat chargé d'organiser les rencontres que nous devrions réaliser avec le demandeur d'asile. Le demandeur d'asile que nous avons pris en charge était de nationalité ivoirienne et arrivé en Italie en octobre 2014. C'était sa première demande de protection en Italie. Nous devions le rencontrer, l'écouter durant deux séances ou trois, ensuite préparer sa mémoire légale. Elle consistait en des rencontres durant lesquelles nous interviewions le demandeur d'asile en lui posant des questions précises sur son histoire personnelle (lieu de naissance, famille, niveau d'études ou métier...), le récit de l'événement déclencheur du voyage migratoire, le déroulement de ce voyage et enfin sa vie depuis son arrivée sur le sol italien.

Tel était l'objectif général du groupe. C'est à la suite d'une série de rencontres, avec le demandeur d'asile mais aussi entre les participants eux-mêmes, que les grandes lignes de sa mémoire légale sont dégagées et la rédaction de celle-ci commence. Cependant, à chaque participant à l'expérience de la clinique, il est demandé une contribution basée sur les compétences propres. Les étudiants de droit s'occupant des aspects juridiques et nous (anthropologie et psychologie) des aspects dits culturels qui sont liés aux contextes de provenance du demandeur d'asile. Je savais que ma participation pouvait contribuer à diminuer certains problèmes de compréhension et d'interprétation du récit du demandeur mais comment faire ? Que faudra-t-il observer et pourquoi ? Comment intervenir lorsque je ne connais pas très bien les domaines juridiques dont il est question ? Mais le terrain a été l'unique lieu où trouver des réponses partielles à certaines de ces questions.

La personne concernée s'appelle Dama², un jeune homme d'une trentaine d'années et originaire de Côte d'Ivoire. De par son nom, je savais qu'il était Dioula, nom générique servant à nommer toute personne dont l'origine proche ou lointaine se situe dans les pays voisins de

² Ceci n'est pas le nom réel du demandeur d'asile que nous avons rencontré.

la Côte d'Ivoire et particulièrement le Mali, le Burkina Faso, le Niger ou encore la Guinée. Lors des présentations et les propos introductifs, le demandeur d'asile avait dit qu'il comprenait le français, mais je me suis vite rendu compte qu'il parlait un français de type « Nouchi », un langage qui mêle des mots français et anglais avec d'autres des langues locales de la Côte d'Ivoire et plus particulièrement le Dioula³, tout en maintenant la structure phrastique du français dans le discours.

C'est ainsi que je me suis trouvé à la fois à faire le travail de traduction et celui d'observation. Ce double positionnement avait pour conséquence de me faire participer directement à la construction du sens que le demandeur tentait de formuler, puisque deux autres de mes camarades ne comprenaient pas ses propos. Le demandeur nous a dit que son départ de Côte d'Ivoire était pour des raisons politiques. En effet, il a dit qu'il était un partisan de l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo contrairement à la majorité des Dioulas qui supportaient à l'époque Alassane Ouattara lors des élections présidentielles de 2011. Son quartier de résidence à Yamoussoukro s'appelait également Dioulabougou⁴ en référence aux habitants (dioulabougou pouvant se traduire : case des dioula, résidence des dioula).

Ainsi, son lieu de résidence et le contexte de guerre qui a suivi les élections ivoiriennes le mettaient en danger car ne pas apporter son soutien au camp Ouattara passait aux yeux de ses partisans comme trahir la cause, celle des Dioula. Ayant supporté Gbagbo du temps des élections, la crise post-électorale a été pour lui un moment de calvaire. Il avait eu, durant les campagnes, des problèmes avec certains jeunes du quartier qui voyaient mal le fait qu'il supporte Gbagbo et non pas Ouattara.

À l'entrée des forces rebelles dans la ville de Yamoussoukro, il subit une agression à la machette dont il réussit à échapper. Il se réfugia chez un ami dans un autre quartier qui lui prodigua quelques soins et aussi le conseilla de s'enfuir du pays. La crainte étant que la montée en puissance des rebelles était de nature à mettre sa vie en péril puisqu'il pourrait être dénoncé à tout moment par ceux du quartier aux nouvelles forces et donc être persécuté, voire même tué.

C'est ainsi qu'il a quitté la Côte d'Ivoire pour le Burkina Faso, suite à l'arrivée des forces rebelles à Yamoussoukro. Du Burkina Faso, il partit au Niger et du Niger vers la Lybie, étape ultime avant d'arriver en Italie. En ce qui concerne les menaces liées à son retour, le demandeur avoue que la prise de pouvoir par Ouattara et donc des rebelles a engendré en Côte d'Ivoire un climat

³ Ce terme Dioula servant à la fois à désigner un groupe social que linguistique.

⁴ En effet, nous avons pu savoir que dans plusieurs villes de la Côte d'Ivoire des quartiers portent ce même nom, en référence aux quartiers où s'installent les personnes originaires du Mali, de la Guinée voire du Burkina-Faso et du Niger. Ces personnes étaient soupçonnées en cette période de crise postélectorale de soutien à Alassane Ouattara par les partisans de Gbagbo. Donc le simple fait de résider dans un quartier portant ce nom pouvait constituer un danger dans des zones sous contrôle des pro-Gbagbo en 2011.

d'insécurité pour les Dioulas qui avaient supporté Gbagbo. Ils peuvent être torturés par les forces rebelles de Ouattara devenues désormais, les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire⁵.

Au total, nous avons fait trois rencontres avec le demandeur d'asile dont les deux premières furent celles durant lesquelles nous avons écouté ses propos et tenté de les comprendre afin de rédiger sa « mémoire légale ». Durant la première séance, Dama parlait plutôt avec peu d'assurance et se limitait à répondre seulement aux questions que nous posions. Après que l'étudiante qui interviewait ait posé une question à plusieurs reprises, je me suis rendu compte que les deux n'arrivaient à pas se comprendre. Je suis alors intervenu pour expliquer ce que disait Dama. C'est ainsi que je me suis trouvé à observer et à traduire.

La dynamique de groupe durant le travail est cependant restée très bonne dans la mesure où nous avons mené le travail de manière à se demander les uns les autres ce que nous ne comprenions pas. De plus, lors des entretiens avec le demandeur, une personne était désignée pour mener l'entretien mais vers la fin de la rencontre les autres pouvaient demander des éclaircissements à Dama pour des points précis, en cas d'incompréhensions. Avant chaque rencontre avec le demandeur d'asile, nous nous retrouvions pour discuter des éléments relevés lors de la dernière rencontre et planifions la rencontre suivante.

Plusieurs fois, je me suis adressé à certains de mes amis qui ont grandi en Côte d'Ivoire pour avoir des explications sur certains aspects donnés par le demandeur d'asile sur la situation de son pays. Ce qui permettait de mieux comprendre certains aspects peu clairs et préparer à l'avance la séance suivante. Mais le risque pour moi était aussi lié au fait que d'un côté, les deux autres étudiantes pensaient que je connaissais parfaitement la situation sociale et politique de la Côte d'Ivoire et de l'autre, le demandeur d'asile semblait penser que j'étais mieux placé pour comprendre sa situation et de ce fait pouvoir mieux l'expliquer aux autres.

Cette situation laissait croire à l'idée d'une absence d'altérité entre moi et le demandeur d'asile d'un côté (pour mes camarades de groupe) et entre moi et les Italiens de l'autre (pour le demandeur d'asile). Pourtant si je partage quelques connaissances avec le demandeur d'asile sur la Côte d'Ivoire et les Dioulas en général, je ne connais aucunement la situation qu'il a vécue. De même, le fait de parler une langue et d'appartenir au même monde académique (sachant qu'il y a une large différence de point de vue entre Droit et Anthropologie) au même titre que mes camarades italiennes du groupe ne signifiait en rien que je connaissais les catégories de pensée qu'elles se font de cette situation⁶.

⁵ Cette présentation n'est qu'un résumé de l'essentiel du motif qui a conduit le demandeur à laisser son pays et les menaces qui pèsent sur lui en cas de retour.

⁶ On pourrait mener une réflexion poussée à ce sujet. En effet dans mon groupe, il y avait une Italienne d'origine polonaise, une Tunisienne et moi, Malien. Nous appartenons à la sphère académique de mondes différents mais pas fermés. Sur le plan de la discipline, nous étions aussi différents dans la mesure où nos appartenances disciplinaires nous donnent des représentations diverses du phénomène que l'on observe.

Après les deux premières séances d'interview que nous avons réalisées avec le demandeur d'asile, nous avons rédigé « la mémoire légale » que ce dernier devait présenter devant la commission. Avec l'avocate qui supervisait l'équipe, nous avons pensé faire de la dernière rencontre l'occasion de présenter la mémoire légale au demandeur d'asile pour savoir s'il se reconnaissait dans le discours que nous avons couché sur papier et qui deviendra désormais sa mémoire légale. Aussi, avons-nous pensé effectuer une simulation de la présentation qu'il doit faire devant la commission territoriale. Cela en nous servant du rapport d'un cas précédant ayant de fortes similitudes avec le nôtre.

Ainsi, les deux étudiantes représentaient les membres de la commission, tandis que moi, j'étais le traducteur. Durant cette rencontre, certaines informations que nous avons écrites avant concernant des moments de sa vie antérieure furent modifiées. Il s'agit par exemple de la profession de son père qu'il avait déclaré être « médecin » mais, lors de cette troisième rencontre, a dit être un « agriculteur ». Surpris d'un tel changement, nous lui avons fait la remarque qu'il y avait un changement majeur à ce niveau. Ensuite, nous avons repris cette partie de son récit en y intégrant ce qu'il avait maintenu comme l'activité de son père.

Dans le même sens, nous avons noté lors de la première rencontre qu'il avait été agressé physiquement le jour de l'arrivée des rebelles à Yamoussoukro (31/03/2011) et il avait auparavant décrit cette agression comme ayant eu lieu lors des campagnes électorales. Ce qui pose problème est le fait que l'arrivée des rebelles n'intervient que tardivement, au moins plus de trois mois après les élections. De plus, Dama n'a pas cessé de dire durant les deux dernières rencontres qu'il était « sincère » et qu'il n'avait pas eu besoin d'élaborer ou encore d'écrire son « histoire » parce qu'il l'avait vécue.

Mais lorsque l'on se trompe sur le travail de son père qui, de médecin devient un agriculteur, il y a de quoi se poser des questions sur cette « sincérité ». Non pas pour tenter de le « piéger pour démasquer la vérité » mais il me semble que s'impose dans ce cas, la nécessité d'entreprendre d'autres types de rencontres afin de mieux comprendre son récit et ses péripéties. Tout comme la nécessité de repenser ce qui fait sens lorsqu'il s'agit de « dire la vérité », comme il nous avait été exigé de conseiller au demandeur d'asile lors des séances de formation que nous avons suivies avant de commencer les interviews.

Cependant, il faut reconnaître que dans ce cas précis, notre travail a consisté à faire un compte rendu de ce que nous a dit le demandeur. Il semble que d'autres mécanismes parallèles existent et ces derniers ne répondent pas fondamentalement aux exigences éthique ou déontologique. Le monde des demandeurs d'asile est un monde des possibles, un monde des imaginaires et des imaginables où le raisonnable est plus important que l'incorporé, le vécu. Lorsqu'avoir le droit de séjourner sur un territoire n'est octroyé qu'à ceux qui sont violentés chez eux, à ceux qui auraient vécu des histoires terribles, des horreurs et des traitements inhumains, certaines considérations s'imposent.

Tout demandeur d'asile doit trouver en lui et chez lui les traces d'une violence devant laquelle jouit l'imaginaire d'un ailleurs tribal ; un ailleurs déchiré par les guerres et les violences les plus sauvages. Cet imaginaire est le substrat même de l'altérité entre celui qui demande un droit de séjour et celui qui est chargé de juger de la recevabilité de cette demande. Ceux à qui le droit de séjour est accordé sont ceux qui laissent voir une altérité radicale entre l'Occident et les Autres⁷.

Après ces rencontres avec le demandeur d'asile durant lesquelles nous avons « rassemblé les pièces » qui devraient constituer son récit, nous avons rédigé la version finale de son récit en mettant dans un seul dossier les informations relatives à sa fuite de la Côte d'Ivoire, l'analyse de la situation politique et sécuritaire de son pays d'origine mais aussi les bases juridiques permettant d'élaborer une demande de protection internationale selon les menaces auxquelles il fait face.

Quelques jours après notre dernière rencontre, il devait se présenter devant la commission territoriale pour une audition de son cas. Durant cette période, nous sommes restés en contact avec lui et il nous rassura qu'il « avait bien fait sa commission ». Ensemble, nous étions restés à attendre les résultats de la commission. Pour le moment, nous ignorons la suite qui sera donnée à la procédure.

Si le monde des demandeurs d'asile est celui des possibles, tout demandeur d'asile n'a pas accès à cette démarche de suivi légal par un avocat avant de se présenter devant la commission territoriale. D'autres trajectoires se dessinent souvent pour certains, nous tentons de les explorer dans les lignes qui suivent.

Les couloirs informels d'accompagnement des demandeurs d'asile à Turin

Parallèlement au stage que je suivais auprès du Centre Fanon, j'ai été invité à prendre part, à plusieurs reprises, à des rencontres qu'organise informellement la communauté malienne de Turin pour accompagner ses demandeurs d'asile, les demandeurs ne sachant pas parler le français ou encore l'italien⁸. De ce fait, une famille malienne de Turin m'a proposé d'être le

7 Les catégories pouvant bénéficier de la protection internationale ont été définies par la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Ce texte assez ancien, constitue encore de nos jours la référence en matière d'identification de ceux qui peuvent être des réfugiés et ceux qui seraient en dehors de cette catégorie. Il est clair que l'une des caractéristiques des textes de ce genre est d'établir un cadre général qui puisse servir d'outil de travail, voire de négociation dans la pratique bureaucratique quotidienne. Cependant, au regard de la diversité des cas qui se présentent devant la commission territoriale, certains piliers de ce texte fondateur se montrent non opérationnels parce qu'ils ne peuvent prendre en considération un demandeur d'asile ayant quitté son pays par peur d'attaque de sorcellerie. Pour le texte de la Convention de Genève, voir [<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/StatusOfRefugees.aspx>].

8 Il convient de dire que la communauté malienne de Turin est essentiellement composée de travailleurs immigrés dont la scolarisation est peu avancée. Certaines des personnes que j'ai rencontrées ont suivi un parcours d'école coranique et d'autres ont commencé à étudier dans l'école publique malienne mais sans aller loin. Actuellement, dans la communauté des immigrés (ceux qui sont venus de leur propre chef en Italie) seul un jeune homme suit des études universitaires auquel je m'ajoute, même si nos deux situations diffèrent.

traducteur lors des séances qu'ils organisent avec les jeunes maliens demandeurs d'asile. Ma réponse ne pouvait qu'être positive car partout, il est important de pérenniser les chaînes de solidarité et surtout lorsque l'on vit en dehors de son pays. Ce positionnement semble relever beaucoup plus du registre de l'engagement d'un militant que de celui de l'ethnographe observateur. En effet, le fait de partager la communauté malienne de Turin avec ces demandeurs d'asile, me procurais un certain engagement moral de mettre au profit de la communauté ma capacité de traduction du bambara vers l'italien.

Dans ces séances informelles, se retrouvaient différents profils dont l'essentiel était : une femme médiatrice culturelle, un jeune homme ayant obtenu le statut de réfugié politique, une femme travaillant comme secrétaire de bureau et moi, étudiant pouvant parler en bambara et intéressé par les phénomènes migratoires. En effet, ces rencontres étaient organisées dans l'objectif d'aider les demandeurs d'asile maliens à « structurer leurs histoires »⁹.

Au début de la rencontre, nous avons l'habitude d'écouter en premier lieu le demandeur d'asile présenter son histoire ou du moins, ce qu'il compte présenter à la commission territoriale. Nous l'écoutions et ensuite en fonction de ses dires, les participants donnaient leurs points de vue et les suggestions pour « améliorer l'histoire » en question. La médiatrice culturelle faisait office de *chef de cérémonie* dans la mesure où elle est la seule à avoir le contact avec la commission territoriale et de ce fait à connaître le mieux, le système et les typologies des histoires « potentiellement crédibles ».

À ses côtés, il y avait le jeune étudiant, réfugié politique et qui de *par son expérience*¹⁰ pouvait également apporter son aide aux récits. Quant à moi, je passais pour celui qui connaît les changements récents au Mali et donc capable de vérifier les conformités des propos d'un demandeur avec l'actualité et de faire la traduction des propos de la médiatrice culturelle aux jeunes maliens, qui dans leur majorité ne comprenaient pas bien l'italien.

En tout, j'ai suivi trois séances dont une sans la médiatrice culturelle. Mais dans ce présent travail, je me limiterai à la description de la première séance puis je tenterai de partager quelques réflexions générales sur la question de la construction des récits de migration abordée ici.

La première rencontre s'est tenue un dimanche matin dans une salle non loin du parc Valentino de Turin. Lorsque le collège fut réuni, la séance commença par la sollicitation de l'un des

9 La compétence de cette femme est aussi liée au fait qu'elle travaille beaucoup avec la commission territoriale de Turin et la Questura di Torino.

10 Ce dernier, du fait de son statut d'étudiant est considéré comme ayant une connaissance plus avancée des comportements à adopter devant la commission. De plus, il aurait tenu plus de quatre heures lors de son audition par la commission.

demandeurs d'asile de raconter son histoire. Ce dernier s'appelait Sidu¹¹ et venait tout juste d'avoir dix-neuf ans.

Son récit de migration tenait brièvement en ceci : « je m'appelle Sidu. Je suis de Gao mais je suis né à Ségou. Très petit, mes parents ont déménagé dans cette ville du nord du Mali pour faire du commerce. Je suis fils unique et je n'ai pas poursuivi mes études. Mon père m'avait mis à l'école comme les autres enfants de mon âge mais j'aimais jouer au football. Mon père partait très souvent à Bamako pour s'approvisionner en marchandises pour sa boutique. Ma mère, était originaire de Bamako et souvent elle y partait aussi pour les approvisionnements de cette entreprise familiale. Un jour qu'elle était partie pour acheter des marchandises à Bamako, elle a eu un accident de voiture et elle est décédée. J'étais encore petit.

Un jour de 2012, plus exactement le 31/03/2012, je suis parti jouer au football avec des amis comme tous les jours. Lorsqu'on jouait, on a entendu des tirs dans la ville. On n'avait rien compris et les tirs se rapprochaient plus en plus de nous. Alors nous avons arrêté de jouer et nous nous sommes enfuis. Moi, je suis parti directement vers la boutique de mon père. Quand je suis arrivé, je l'ai trouvé par terre et il y avait du sang tout autour de lui. J'ai essayé de lui parler mais il ne répondait pas et j'ai vu qu'il avait reçu une balle et était mort. Je me suis accroché à lui et je pleurais.

Il y avait un groupe de personnes qui s'enfuyaient et un homme m'a vu dans cet état. Il est venu me prendre et m'amena avec lui. On a fait un peu de chemin ensemble et j'ai fini par perdre cet homme. Je me suis donc mis à suivre ces personnes-là qui fuyaient et nous nous sommes cachés dans un buisson. Un moment après, des hommes en arme sont arrivés dans le buisson. Ils tiraient dans tous les sens. Je me suis enfui de nouveau et j'ai trouvé à la sortie du buisson un homme arrêté. Il m'a dit de venir avec lui et qu'il ne me fera pas de mal. Je suis allé avec lui jusqu'à sa voiture où il y avait d'autres garçons. Il nous a tous amenés, les yeux bandés, dans un endroit que je n'avais jamais vu.

Là-bas, nous avons vu des personnes armées et avec des barbes longues comme les terroristes. Ils nous faisaient suivre les entraînements chaque matin et nous apprenaient à tirer. Ayant vu que je progressais bien, celui qui nous entraîne m'a dit de rester à la porte avec le gardien. Il m'a donné une arme. Je suis resté quelques jours avec le gardien dans la journée et après je faisais aussi la surveillance de nuit. Parce qu'ils avaient eu confiance en moi, un jour je suis allé avec d'autres personnes pour acheter des choses au marché.

J'ai alors profité pour voir un peu les lieux. Dans la semaine qui a suivi, j'ai pu me soustraire à la vigilance du gardien avec qui j'étais un soir et je me suis échappé. J'ai marché la nuit et je suis arrivé à côté d'une route. Je me suis assis et j'attendais de trouver quelqu'un en voiture

¹¹ Il ne s'agit là que d'un pseudonyme que j'attribue à la personne en question. À son image, je tente de ne donner que le minimum d'informations personnelles sur les personnes qui prennent part à ces réunions. Compte tenu de l'informalité de ces rencontres, il serait préjudiciable de donner des indications précises sur les personnes.

pour lui dire de m'amener avec lui. Après un moment, j'ai trouvé un homme en voiture et il m'a amené au Niger. J'ai travaillé un peu au Niger et après je suis parti en Libye et après je suis arrivé en Italie. »

Après la narration du jeune homme¹², c'était le temps des réactions à ses propos. La médiatrice culturelle, très surprise d'une telle « organisation narrative » d'un jeune non scolarisé affirma que c'était le type d'histoire qu'il faut raconter à la commission. Mais elle demanda au jeune homme s'il pouvait décrire comment se déroulaient ses journées dans le camp où il fut amené par les hommes armés. Ici, les difficultés commencèrent. Sidu n'était pas en mesure de fournir une description, ni de l'intérieur de ce camp où il aurait suivi des formations et subi parfois des violences, encore moins des exercices militaires. Il dit : « nous avons été amenés et nous avons fait des entraînements là-bas ». À la question de comment étaient les entraînements ?, il répondit : « on courait le matin jusqu'à midi et on mangeait. C'était comme ça tous les jours ».

Ainsi entrèrent en scène les autres participants. Le jeune étudiant réfugié expliqua en disant que « si tu ne réussis pas à décrire le camp et les choses que tu as fait là-bas, les gens à la commission ne te croiront pas. Parce qu'ils ne vont pas comprendre si tu as vraiment suivi des entraînements, tu dois être capable de les décrire. Alors tout le début de ton histoire est bien construit mais il manque cette partie du camp et aussi les raisons qui font que tu ne peux pas retourner au Mali. »

Nous avons alors procédé à « créer le morceau qui manquait à l'histoire » du jeune homme Sidu. Avec le jeune réfugié, nous avons commencé par des entraînements que suivent les militaires, des types de quotidienneté attribués aux djihadistes. Je lui ai décrit une journée de formation à laquelle j'avais participé en 2008 et qui était organisée par des Saoudiens Wahhabites à Bamako pouvant servir d'exemple pour l'endoctrinement qu'il aurait subi durant ses journées chez les djihadistes.

Le jeune réfugié étant fils de militaire, a lui aussi raconté des entraînements militaires suivis par les jeunes recrues de l'armée malienne. Ces pièces disjointes que nous avons racontées, le jeune homme était supposé les intégrer à son récit pour que le « chapitre camp de formation djihadiste » puisse être bien construit. Malgré les différents efforts d'explication, il ne réussit pas à les intégrer dans son « histoire », à se les approprier. Cependant, il prit l'engagement de réfléchir à cette dimension de l'histoire puis nous présenter ce qu'il aura pu rassembler lors d'une nouvelle rencontre.

Cette nouvelle rencontre eu lieu trois semaines après. Sidu avait constitué le chapitre sur le camp de formation djihadiste. Il nous a décrit cela en ces termes : « trois jours après notre arrivée, nous avons été partagés en différents groupes. J'étais avec les plus jeunes. Pour chaque groupe, il y avait un homme qui était chargé de contrôler et d'entraîner. Notre groupe faisait

¹² Durant toute la narration qu'il a fait en bambara, je faisais la traduction de ses propos en italien pour la médiatrice culturelle. Les autres participants n'intervenaient pas à ce stade.

moins de choses difficiles. Chaque matin, il venait nous réveiller très tôt. Vers cinq heures du matin en général. Nous partions prier avec tout le monde. Puis nous écoutions les prêches durant une demi-heure avant de commencer l'entraînement. On courait dans le camp pendant un moment avant de nous mettre à faire certains exercices physiques : les sauts, les pompes, les abdos... et aussi les techniques de karaté. Cela continuait jusqu'à huit heures. Après, le chef nous amenait dans une maison où on prenait les fusils. Comme ça, on a aussi commencé à tirer. Ces fusils étaient lourds et j'avais des difficultés à les prendre. Mais cela m'amusait aussi, parce que je voyais ces choses-là seulement dans les films. Mais j'avais aussi très peur parce que le chef a dit un jour qu'à la fin de ces entraînements, les bons iront avec lui pour tuer les kafiri¹³. Moi, j'ai vu le corps de mon père et j'ai peur de la mort et des cadavres ».

Ainsi les trous que nous avons repérés dans le récit se trouvèrent bien raccordés. Sidu en apportant ces éléments, complétait son « histoire ». Mais là, nous retrouvons également une certaine aptitude synthétique du demandeur d'asile. En effet, les éléments rassemblés pour constituer « le chapitre camp de formation djihadiste » est la somme de l'ensemble des propositions que nous lui avons faites lors de la dernière rencontre. Une somme à laquelle il ajouta des éléments différents mais dont l'ensemble donnait une certaine cohérence dans le récit.

Quant à la médiatrice culturelle, d'origine somalienne, elle a dit que l'autre partie qui manque était importante¹⁴ : les menaces sur la vie du jeune en cas de retour au Mali. Elle me dit : « est-ce qu'il y a des groupes terroristes actifs au Mali ? ». Je lui ai répondu que bien évidemment ils y sont encore actifs et que leurs actions s'étendaient actuellement sur tout le territoire national. Alors elle formula en ces termes : « pour bien finir ton histoire, tu dois ajouter que tu ne peux pas revenir au Mali parce que si tu y retournes ta vie sera en danger. Ce danger est que le groupe qui t'a formé est devenu plus puissant. Les hommes de ce groupe sont ceux qui ont fait des attentats à Bamako et des attaques à Sikasso. Ils sont partout au Mali. Ils peuvent te trouver dans n'importe quelle ville au Mali. En plus, ils savent que tu as leur secret ; que tu les connais et pour cela ils te chercheront et feront tout pour te tuer si tu retournes au Mali ».

La rencontre durant laquelle le demandeur nous proposa les pièces manquantes fut la dernière que nous avons eue avec lui avant son audition par la commission territoriale. Cette rencontre a lieu au début du mois de juillet 2016. Après cette audition, il nous assura qu'il « avait bien passé sa commission ». Contrairement au premier cas, j'ai pu garder un contact permanent avec Sidu. Cela étant en partie lié au fait qu'on était tous les deux Maliens, mais aussi par le fait qu'en l' « aidant à construire son histoire » nous avons développé un rapport amical¹⁵. Puis trois mois

¹³ « *Kafiri* » dérive de l'arabe *Kafre*, qui signifie non musulman, infidèle.

¹⁴ Elle n'a pas pris part aux autres rencontres que nous avons eues avec les demandeurs d'asile.

¹⁵ Au-delà du fait qu'il soit demandeur d'asile en Italie, nous partageons avec lui plusieurs éléments d'identification commune par rapport au Mali. À la fin des rencontres avec les autres, nous avons coutume de parler du rap au Mali et des nouveautés dans ce domaine. De même, comment il avait vécu la traversée de la Méditerranée pour arriver en Italie.

après la commission, Sidu téléphona au jeune étudiant réfugié pour dire que le statut de protection humanitaire lui avait été reconnu. Le samedi qui a suivi cet appel téléphonique, il nous rendit visite afin de nous remercier de l'aide et qu'il nous « reste reconnaissant » pour l'accompagnement.

À ces mots, nous étions comblés d'avoir pu apporter un soutien à « un frère en difficulté ». L'usage de ce terme familial s'explique d'une part au fait que dans ce groupe de travail, le paradigme de la proximité procédant de l'appartenance à une communauté nationale de provenance était beaucoup mis en avant. Il ne fallait pas laisser tomber un Malien dans la difficulté si on peut lui porter secours. Empiriquement, cela pose le problème de distance possible entre observation et engagement. Cependant, ce cadre mental et pratique de penser et de travailler reste très présent lorsque nous travaillons avec des gens provenant du même pays que nous. Notre enjeu durant ces rencontres n'était-il pas celui de réunir les moyens nécessaires afin qu'il obtienne un statut ? Nous étions satisfaits du travail que nous avons effectué et ce, de manière collective. S'il est vrai qu'en qualité d'étudiant en anthropologie, je voyais à l'occasion d'une réflexion sur les questions du « vrai et du faux » lorsqu'il s'agit de raconter son histoire pour les demandeurs d'asile, les discours sur l'économie morale du mensonge pour un groupe afin de préserver ses intérêts. Mais le sentiment qui prédomina longuement fut celui de la réussite, de l'accomplissement.

Facebook et Whatsapp, les fabriques de l'imaginaire

Au travers de nos discussions, j'ai pu connaître le parcours du jeune demandeur d'asile. Mais en quoi dire la vérité pouvait-il lui être favorable dans ce cas précis ? N'avait-il pas réussi à faire le jeu des altérités en jouant à l'enfant soldat ? Une figure connue des guerres civiles en terres africaines. Cette histoire que nous avons « imaginée ensemble » et montée de toutes pièces n'est-elle pas en réalité la somme de l'imaginaire que l'Occidental se fait de cette figure de l'enfant soldat africain ? Faire partie des catégories, voilà le jeu auquel nous avons tenté de jouer. Avec ce cas précis, nous avons réussi à nous inscrire dans un monde des possibles et ce monde reste ouvert à d'autres combinaisons. Faut-il aussi rappeler que d'un côté comme de l'autre, les instruments qui façonnent les imaginaires sont désormais les mêmes ?

Les images circulent, les préjugés aussi. Grâce à ces circulations d'images et de préjugés, la formation des imaginaires et leurs articulations continuent avec le monde et devient une pratique du quotidien. De même que la notion du temps et de l'espace subit une transformation sans égale : les discussions instantanées de Facebook ont révolutionné le rapport entre le proche et le lointain. Grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, il suffit de moins d'une seconde pour partager instantanément des récits, des faits, des événements de la vie de tous les jours, avec image ou vidéos à l'appui, entre des milliers de personnes situées à des milliers de kilomètres de distance.

Par exemple, des groupes de discussion se forment à longueur de journée entre les migrants déjà en Europe et les candidats à l'immigration restés au pays d'origine constituent des espaces de mobilisation et d'incitation au voyage inédits. Aucun ne pourrait, pour le moment, contrôler ces espaces virtuellement très réels. De même que les échanges entre ceux qui sont en Europe et d'autres se trouvant dans des pays intermédiaires comme la Libye *via* des réseaux sociaux comme Facebook ou encore Whatsapp participent activement à la formation de cet imaginaire dont les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont à la fois l'instrument qui fait naître et mûrir l'imaginaire mais aussi offre des possibilités, des voies de sa réalisation.

Depuis septembre 2016, je suis membre d'un groupe de discussion sur Whatsapp, créé par un ami d'enfance, intitulé : **Loin de chez nous**. Le but du groupe est d'unir et d'offrir un espace de dialogue et d'échange d'information dans un réseau composé d'amis d'enfance ayant grandi dans le même quartier. Ainsi, à l'aide des uns et des autres, il a réussi à recréer virtuellement le « **Grin**¹⁶ » que nous avions lorsque nous étions à l'école secondaire. Mais tout le groupe d'amis est aujourd'hui éparpillé dans différentes parties du monde : je suis allé au Maroc pour les études universitaires en 2010 ; un autre est au Gabon pour faire du commerce avec son oncle ; deux amis arrivés nouvellement en Italie *via* la Libye ; un autre en Espagne *via* le Maroc ; deux de nos amis sont au Maroc en espérant traverser un jour les « Murs de fer » et entrer en Espagne ; une amie est au Canada pour motif d'études. Notre ami qui était au Maroc avait aussi son jeune frère dans le groupe.

Ce dernier avait obtenu un visa pour la Chine, avec une escale d'une journée en Turquie. Cependant, l'escale était un moyen de s'arrêter en Turquie puis ensuite rejoindre la Grèce. Mais la plus grande partie des membres de **Loin de chez nous** se trouvent actuellement au Mali. Les deux semaines qui ont suivi, notre groupe a été rejoint par des amis de nos amis qui sont au Maroc, ou d'autres qui tentent comme eux de rejoindre l'Europe en escaladant les « Murs de fer ».

Alors de manière virtuelle, c'est tout un ensemble de réseaux d'amitié et aussi de parenté qui s'est ainsi reconstitué. Dans l'impossibilité de nous retrouver dans un espace physique, l'application Whatsapp nous permet de rester à l'écoute des autres, qu'ils soient au Mali ou à l'étranger. Le plus frappant dans ce cas précis, c'est le fait que dans le groupe se partagent nos quotidiens mais surtout se trouvent des renseignements sur comment réussir le projet migratoire¹⁷.

De nouvelles personnes ont ensuite été ajoutées au groupe. Dans ce dernier, il y avait un « passeur » malien installé au Maroc, la mère d'un de nos amis se trouvant au Maroc et qui est

¹⁶ Une sorte de groupe, de bande d'amis qui pratiquent des activités juvéniles ensemble : jouer au football, draguer les filles, aller danser, se rencontrer pour prendre un thé...

¹⁷ Les membres du groupe qui ne sont pas au Mali sont ceux qui ont créé le groupe et c'est autour d'eux que les discussions et les intérêts du groupe sont constitués.

en attente de son voyage vers l'Europe. Sur le groupe, nous abordons tous les thèmes possibles, y compris le problème de la fermeture des frontières. Les naufrages en Méditerranée et les risques liés aux passages dans les embarcations de fortune. La particularité de ces forums de discussions et d'échanges est qu'ils participent désormais à la prise de décision des départs depuis les pays d'origine et des pays de destinations possibles. Sans oublier les différentes péripéties qu'il faut éviter ou les bifurcations possibles. En même temps, ces réseaux constituent les lieux de *storytelling* ou de *storyselling*. Des anciens racontent les stratégies adoptées lors de l'audition à la commission territoriale et expliquent les pièges ou les types de mise en récit qu'il faut éviter puisque cela aura causé la non-reconnaissance d'un des statuts de protection à une autre personne. Ceci étant, l'analyse de cette étape majeure de la mise en récit des migrants doit désormais tenir compte de la dimension circulaire des récits. Ces plates-formes constituent des lieux où circulent les récits et les formes de mises en récit.

Le groupe **Loin de chez nous** est avant tout un espace de rencontre pour qui nourrit un projet migratoire et un potentiel passeur, installé au Mali. Non seulement les deux intéressés peuvent échanger en public, ce qui arrive le plus souvent et permet la participation des autres membres du groupe pour conseiller ou donner des informations pratiques sur le voyage, tout comme ils peuvent s'écrire ou s'appeler en privé pour convenir des prix et des modalités¹⁸.

Ces applications rendent le partage des images, des histoires et donc des rêves et des imaginaires. Plus encore, des gens peuvent se donner rendez-vous sur ces plates-formes pour des retrouvailles virtuelles. Ces moyens de communication qui, il y a moins de dix ans, n'étaient accessibles qu'à une élite privilégiée est désormais accessible aux gens les plus ordinaires et même ceux « à qui on n'a pas encore reconnu une existence formelle », à savoir un demandeur d'asile ou un migrant illégal. Appadurai avait démontré le changement d'ampleur que subissait l'imagination en ces termes : « (...) l'imagination a abandonné l'espace d'expression spécifique de l'art, du mythe et des rites pour faire désormais partie, dans de nombreuses sociétés, du travail mental de la vie ordinaire dont on avait largement réussi à la couper » (Appadurai, 2015, p. 33). D'ailleurs, nous considérons que l'un des éléments majeurs dans cette approche que cet auteur fait de l'imagination est de rendre compte que celle-ci permet à des milliers de personnes dans le monde de s'apercevoir des vies possibles et pouvant être accessibles.

En fait par l'effort de mobilité, de déplacements dans l'espace, ils seront comme le voisin parti à Paris, l'ami du cousin vivant au Canada ou encore le frère du mari de la grande sœur qui vient chaque année aux vacances d'été. De plus, l'ambition d'hégémonie que portent les médias ont sans doute facilité la circulation planétaire d'images de centres urbains, de mégapoles mondiales où ces vies possibles peuvent exister. C'est en ce sens que Appadurai soutient que : « Mais aujourd'hui, l'imagination possède dans la vie sociale une nouvelle force qui lui est

¹⁸ J'ai pu ainsi prendre part à plusieurs discussions publiques entre un prétendant et le passeur en donnant mon avis sur la question. Parfois, les parents du prétendant interviennent également dans la discussion. Mais pour des raisons de sécurité et de ma proximité avec les personnes (amis d'enfance, de Grin ou de quartier dans la majorité) dont il est question ici, je ne donnerai pas d'informations sur les transactions.

spécifique. Davantage de gens, dans de plus nombreuses parties du monde, peuvent envisager un éventail de vie plus large que jamais. Ce changement est notamment dû aux médias, qui présentent un stock riche et toujours changeant de vies possibles, dont certains pénètrent l'imagination vécue des gens ordinaires avec plus de succès que d'autres. Non moins important sont les contacts, les nouvelles de, les rumeurs concernant ceux qui, dans le voisinage social de chacun, sont devenus les habitants de ces mondes lointains. L'importance des médias ne tient pas tant au fait qu'ils sont une source directe d'images et de scénarios nouveaux pour des vies possibles, qu'au fait qu'ils sont des diacritiques sémiotiques dotés d'un immense pouvoir infléchissant aussi le contact social avec le monde métropolitain amené par d'autres canaux » (*Ibid.*, p. 98) .

Ces communications et ces flux d'informations continues participent de manière active au partage d'un rêve presque réel d'autres horizons (qu'ils soient européens ou américains et de plus en plus asiatiques) entre les parties prenantes à l'entreprise migratoire. Cette accessibilité à la vie quotidienne d'un ami qui a réussi son voyage, d'un frère qui a obtenu une protection internationale en Europe alimente et donne de la substance à de nouveaux projets migratoires. Ce qui oblige également à cesser la considération que tous les flux migratoires vers l'Europe seraient motivés de la même manière. Les images partagées à longueurs de journées, les communications avec les amis et les parents donnent à ces projets une performance encore plus grande. Une telle performance *imaginativement réelle* a une résonance si forte que les pertes en mer aussi nombreuses soient-elles passent au second plan et d'ailleurs celles-ci sont bien moindres à l'égard des *success-stories* de personnes ordinaires, connues. Ce qui inspire le futur candidat n'est pas l'échec de ceux qui sont morts en mer mais le succès de ceux qui ont rejoint l'autre rive. *D'ailleurs la mort ne reste-t-elle pas la chose du monde la mieux partagée, qu'elle soit en mer ou sur la terre ferme, voire même dans un avion avec un visa ?*

Du point de vue de la force de l'information dans la formulation des imaginaires, nous pouvons remarquer que l'imaginaire du rêve partagé de l'entreprise migratoire se construit de manière personnalisée car ceux qui communiquent entre eux ont, les uns avec les autres une certaine familiarité, une certaine condition d'existence partagée. Tandis que l'information sur les dangers liés à cette même entreprise est portée par des médias trop classiques, désincarnés, auxquels la majorité des « porteurs de projets migratoires » ne portent jamais attention¹⁹.

En suivant le fil de la réflexion de Appadurai, nous pouvons dire qu'à la révolution de l'imaginaire que la radio, la télévision et les vidéocassettes rendaient possibles, se sont substituées de nouvelles formes de l'imaginaire, de l'ailleurs qui se forment à travers les réseaux sociaux que nous avons évoqués. Cela nous permet de dire le rôle majeur que jouent ces plates-formes d'échanges dans la fabrique des imaginaires réels.

¹⁹ Nous faisons allusion aux migrants de nationalité malienne en général et à Turin en particulier constitués dans leur majorité par des jeunes peu scolarisés. Ainsi, ils restent en dehors du public qu'atteignent les médias traditionnels.

Cette fabrique des imaginaires est aussi l'un des instruments mis à profit dans la construction des « histoires » que les demandeurs d'asile doivent raconter à la commission pour parvenir à l'obtention de la reconnaissance d'un statut donné. Sur WhatsApp ou sur Facebook, les récits ordinaires du quotidien peuvent inclure des résultats obtenus par un demandeur d'asile après son passage devant la commission. Ce récit a valeur de référence, qu'il soit positif ou négatif. Lorsque le récit est reconnu comme *cohérent et crédible*, il pourra désormais constituer pour les autres demandeurs un modèle à partir duquel s'inspirer. Dans le cas où il n'a pas été reconnu par la commission, ce récit connaîtra une autre trajectoire, qui est celle d'un type de récit à éviter.

Tout comme la quotidienneté partagée, le partage de ces flux d'informations conduit une conscience du valide et du non valide de la part de ceux qui « construisent » les récits de migration. Cela permet donc de rendre d'autres imaginations possibles, d'autres inspirations et d'autres modalités de se raconter pour paraître crédible aux yeux des membres de la commission territoriale. Ainsi, dans ces constructions des « histoires » nous voyons à la fois une quête d'originalité qui fait travailler le génie imaginatif du demandeur d'asile mais surtout sa capacité d'adaptation et mobilisation d'autres ressources souvent partagées. C'est le cas des figures de l'enfant soldat que nous avons évoquées plutôt en parlant du cas de Sidu que nous avons suivi.

Un terrain presque miné pour un débutant : engagement, application et responsabilité

Ces éléments que je viens de mettre en évidence imposent à l'anthropologue une implication et non pas une observation comme c'est le cas dans l'anthropologie classique. Ici, le terrain ne consiste pas à être présent mais de prendre une position et s'impliquer dans celle-ci. Mais comment s'engager, s'impliquer lorsque l'objet pour lequel on s'engage est mal défini. Lorsque nous nous trouvons en face des personnes qui se préparent à passer devant la commission territoriale pour faire valoir le motif de leur présence en Italie, il ne s'agit pas d'observer des faits pour construire des concepts ensuite. Le travail de l'anthropologue ici procède d'une inversion de ce que nous avons appris à l'université : l'anthropologue doit mobiliser les concepts et les théories que son parcours initiatique lui a offerts pour soutenir un cas, documenter et certifier une personne, rendre crédible des arguments qui peuvent paraître fantaisistes et impensables (ensorcellement, sacrifice rituel, malédiction, conflits d'héritage...) aux yeux des membres de la commission territoriale.

Il faut reconnaître que le parcours d'anthropologie culturelle et d'ethnologie donne aux étudiants suffisamment de connaissances théoriques et des ethnographies larges couvrant la quasi-totalité des régions que l'homme a pu occuper au cours des siècles. De même que l'attention portée aux dynamiques migratoires et les nouvelles problématiques qu'elles induisent. Ce qui donne la légitimité aux étudiants du parcours anthropologique de s'investir dans le débat sur l'incertitude de la rencontre interculturelle, les pratiques et croyances

considérées comme « culturelles » à des groupes spécifiques provenant de telle ou telle région du monde.

Dans le cas de la Clinique légale que j'ai suivie avec d'autres camarades étudiants en Anthropologie de l'Université de Turin, le problème de l'engagement, de l'implication (dans tous les sens du terme) pour le cas que je suivais n'a cessé de m'interpeller. Dans le premier cas, il s'agit de donner un verdict culturellement attesté et politiquement prouvé aux faits que les Dioula de la Côte d'Ivoire, qui avaient soutenu en 2011 le régime de Gbagbo continuaient à subir la persécution des rebelles, ces derniers étant devenus des forces armées légales de la Côte d'Ivoire (FRCI) après la prise de pouvoir par Ouattara.

Dans une situation de telle nature, il est demandé à l'étudiant en Anthropologie de rédiger une relation qui permet de confirmer ou d'infirmer la thèse que soutient le demandeur d'asile. Sauf que tout comme lui, l'étudiant se rend sur internet pour actualiser ses connaissances

De novembre 2016 à février 2017, j'ai suivi un deuxième cas avec un groupe composé d'une avocate, un étudiant en jurisprudence en fin de cycle, une étudiante finaliste en Anthropologie culturelle et moi, étudiant également en Anthropologie. Dans ce cas précis, le demandeur d'asile nous présentant son histoire a fait savoir que la femme de son oncle, auprès de qui il a grandi après la mort de sa mère, avait été ensorcelée par une autre femme du village. Cet acte ayant conduit à une maladie grave, cette femme ne pouvait plus exercer ses activités de commerce et lui a dû abandonner ses études, faute de ressources à la maison. Après l'audition du demandeur d'asile, nous avons fait une réunion de travail afin de décider quels points retenir comme importants pour construire le récit écrit que nous devons faire.

Lors de cette réunion de travail, il a été retenu que la question de la sorcellerie était d'une grande importance parce qu'elle relevait d'un fait culturel et de ce fait pouvait servir d'argument pour convaincre la commission territoriale. Le maintien de la sorcellerie comme fait important ne pose pas de problème en tant que tel. Ce qui pose problème, à mon avis, est la manière de documenter un tel argument. Dans la discussion j'ai déclaré mon inquiétude sur la centralité d'une telle question.

D'une part, le cas de sorcellerie dont il est question ne ciblait pas directement le demandeur d'asile et d'autre part, comment rendre cet argument opérationnel sans avoir une connaissance précise de ce qu'est la sorcellerie du pays d'origine du demandeur d'asile. Ma collègue dans le groupe, étudiante également en anthropologie culturelle et ethnologie, proposa d'élucider la question de la sorcellerie pour ce demandeur d'asile qui provenait de Côte d'Ivoire, à l'aide des lectures qu'elle avait faites d'Evans-Pritchard (1972).

Ma préoccupation était de savoir comment argumenter une telle thèse. Comment documenter la sorcellerie et la rendre crédible à Turin sans avoir fait de terrain en terre de provenance de la personne, du demandeur d'asile ou sans avoir fréquenté (textuellement) les anthropologues qui ont étudié la sorcellerie dans ce pays ? Peut-on procéder à une généralisation du savoir

anthropologique lorsqu'il s'agit de certifier des situations concrètes où des vies humaines, des personnes réelles ou lorsque notre travail a un impact réel et presque immédiat²⁰ sur l'avenir de la personne pour laquelle nous produisons ces documents ?

C'est pour ces raisons que je considère que l'anthropologie appliquée, comme c'est le cas ici, nécessite une théorisation. Il serait nécessaire de fournir aux étudiants ou chercheurs qui s'impliquent sur le terrain, de disposer d'approches et de concepts qui puissent permettre de mettre en évidence l'apport du savoir anthropologique sans le compromettre. Il s'agit surtout d'éviter des *parallélismes kilométriques*, des approximations et des mixages de choses lointaines (la sorcellerie chez les Azandé du Soudan n'est pas la sorcellerie chez les Dioula de Côte d'Ivoire).

Dans cette même perspective, l'anthropologue ne peut également ignorer les dynamiques liées à la fabrique de l'imaginaire et à la circulation des « récits rentables », des « histoires passibles de crédibilité » dans le monde des demandeurs d'asile qui est un monde de lien, de parenté, de sociabilité comme tout autre monde. Cette fabrique de l'imaginaire passant par les réseaux sociaux, l'anthropologue est appelé à les penser, à les pénétrer et à les interpréter non pas comme des mondes virtuels mais comme des mondes virtuellement réels.

L'imaginaire d'une crise et la crise de l'imaginaire

« Quand la guerre a éclaté en Côte d'Ivoire en 2011... », « Je suis Malien et j'étais à Gao ce jour-là... », nombreux sont les récits des ressortissants d'Afrique de l'Ouest qui commencent par ces formules. Ces récits s'appuient sur des faits de l'histoire récente de ces pays ayant traversé des crises politiques profondes. C'est à partir de ces récits que se construisent les histoires individuelles, des circonstances qui ont conduit les personnes à fuir de leur pays d'origine. Mais aussi bien le Mali que la Côte d'Ivoire ne sont plus considérés comme des pays en crise politique en 2016. Ces pays ont commencé à se stabiliser politiquement suite à des élections, selon le discours officiel. Par conséquent, les demandeurs d'asile qui prennent ces événements comme base pour construire leurs récits semblent être en crise. Ils ne sont plus aussi crédibles et cohérents. Les crises politiques auxquelles ils font référence sont considérées comme appartenant au passé.

Ce changement de regard sur les situations politiques dans les pays d'origine des demandeurs d'asile est documenté à l'aide des organisations non gouvernementales qui s'intéressent à la question des droits de l'Homme comme Amnesty International, la Croix Rouge Internationale et autres organisations qui produisent des rapports annuels. Ces rapports annuels ou semestriels constituent des références que nous utilisons lors des recherches documentaires sur

²⁰ Je parle d'impact immédiat dans la mesure où les mémoires légales dont l'anthropologue est coauteur, avec les étudiants en jurisprudence ou avec les avocats, servent parfois de document de référence pour la commission territoriale.

la situation politique du pays d'où provient le demandeur d'asile. Ils sont censés donner une information neutre et impartiale sur le pays en question.

Par ailleurs, les pays en question, après des crises comme celle du Mali en 2012 ou encore celle de la Côte d'Ivoire en 2011, s'investissent dans une communication destinée à redorer leur image de « pays stables » auprès des pays européens. Ce marketing étatique permet de donner une image positive du pays afin de favoriser les investissements extérieurs mais surtout, cette image assure la crédibilité des pays auprès des partenaires européens avec lesquels ils établissent des rapports politiques ou économiques.

S'ajoutant aux rapports des organisations non gouvernementales, les communications officielles contribuent aussi à réduire les horizons imaginaires des demandeurs d'asile, parce que leurs discours s'affrontent avec ceux des États ou des organisations citées. De ce fait, une sorte de crise de l'imaginaire se déclenche. Lors de certaines de nos rencontres en 2016 avec les demandeurs d'asile provenant du Mali et de la Côte d'Ivoire, l'incapacité de trouver des références, des événements tirés des crises dans le pays d'origine qui pourraient constituer des arguments de base à la construction d'un récit de migration était frappante. Cette incapacité de trouver des sources où puiser des pièces qu'il faut ensuite mettre ensemble pour construire le récit à présenter à la commission est ce que nous avons appelé, la crise de l'imaginaire. Il s'agit d'une crise dans la mesure où la construction de la narration qu'il faut fournir à la commission pour figurer dans les catégories de ceux à qui on accorde des permis de séjour devient un problème.

Nous qui « aidons » le demandeur : les jeux des représentations

Dans le cas que je viens de présenter, il est à noter que notre intervention a été un moyen pour compléter le récit que le demandeur d'asile nous a présenté. Il ne s'agit pas seulement d'un soutien moral mais d'une aide concrète pour construire « son histoire ». Chacun de nous ayant cherché dans son imaginaire des éléments dont le rassemblement devrait permettre de produire une histoire crédible et cohérente. Mais cette crédibilité et cette cohérence, nous en sommes les premiers acteurs. Les « pièces manquantes » que nous avons apportées sont celles que nous avons jugées capables de rendre le demandeur d'asile plus en conformité avec « son histoire ». En même temps, je pense que nous lui avons créé un problème. Celui de l'appropriation. En faisant recours à l'imagination, nous avons « fabriqué » une mémoire qui se nourrit de nos représentations du monde occidental.

L'objet recherché était de faire en sorte que l'histoire que le demandeur va raconter à la commission apparaisse comme « crédible » ; comme « cohérente ». D'office, nous étions devenus une espèce de « passeurs de mémoire » (Favart, 2006) qui puisent dans leur imaginaire et dans leur expérience des éléments qui correspondraient à la situation que nous avons en face. Nous nous sommes référés aux conceptions partagées que nous avons du monde occidental et sa « quête infructueuse d'une vérité » dont il ne serait pas digne. En effet, d'aucuns

pensent que les financements de l'Union européenne à certains pays africains pour stopper l'immigration clandestine est une opération sans lendemain. Ainsi, ces pays européens entretiendraient un rapport mensonger avec les questions de migration. Ce qui témoigne d'une sorte de critique faite au système occidental et son incohérence avec ses propres valeurs. Ainsi comment dire la « vérité » à quelqu'un qui « ment » ? De quelle vérité s'agit-il ?

Le « vrai » dans ce cas, n'est pas ce que le demandeur d'asile aurait vécu mais ce qui paraît être plus proche de la représentation qu'un occidental se fait d'un jeune africain peu ou non scolarisé. Lors d'une des séances, un participant avait mis en avant la nécessité de ne pas utiliser la date précise de l'arrivée des rebelles dans la ville de Gao. Cela serait suspect car « le blanc considère qu'un Africain qui n'est pas allé à l'école est bête, il n'a aucune notion du temps. Il va se poser des questions si tu utilises cette date précise. Tu dois faire comme si tu ne connaissais rien. » Et plus loin d'ajouter : « mais, c'est quand même un problème aussi si tu ne te rappelles pas le jour de la mort de ton père. Pour un blanc²¹, c'est important de connaître certaines dates sinon il ne va pas te croire ». Ces interrogations montrent à quel point, ce sont les catégories construites par l'autre sur soi qui servent le mieux à le maintenir dans son ignorance de la situation.

Pour ces rencontres nous étions très différents mais aussi unis. La diversité se lisait à travers nos pays de provenance : Mali, Madagascar, Somalie. Ce qui nous unis tous, c'est notre situation de subalternité face à un système juridique qui fait le tri entre ceux qui méritent une protection et d'autres qu'il faut reconduire en Afrique. Notre union est aussi le fruit de la représentation que nous avons de l'autre, l'Occidental. De telles expériences peuvent conduire à l'idée qu'il s'agirait d'un rapport conflictuel qui oppose l'administration en charge de la question migratoire à des groupes venus d'ailleurs (selon les nationalités ou ceux que l'on appelle désormais le Sud-global. C'est cette situation subalterne et cet imaginaire partagé qui nous ont permis, au-delà des différences de faire front commun, de parler tous d'une seule voix et de ne pas laisser tomber « notre frère » en difficulté. Cette logique d'action collective interne à ce groupe informel de travail a comme socle commun, l'origine d'un même pays. Ainsi, lors de nos séances de travaux, la logique de solidarité entre des personnes ayant des éléments d'identification commune était assez forte. Ce que nous retrouvons chez Beneduce sous l'appellation du « *moral economy of lying* » qui consiste à ce qu'un groupe d'individus ayant un intérêt en partage et un ennemi commun se regroupe contre ce dernier.

Ce que nous avons fait durant cette rencontre peut être perçu comme un « montage d'éléments disparates » dans le but de donner une certaine cohérence à un récit collectivement construit. Mais les choses peuvent être vues d'une autre manière. Pour la construction d'une « mémoire » qui doit être la sienne, le demandeur d'asile a un champ des possibles devant lui. Il peut intégrer dans son récit les différentes « pièces » qui lui sont proposées par les

²¹ Par commodité de langage, nous avons utilisé « blanc » mais le terme en usage pour désigner l'Occidental lorsque nous parlons en bambara est « tubabu » ; celui de « blanc » s'utilise davantage lorsque le discours se tient en français.

participants, ou s'en inspirer pour monter d'autres pièces ou même décider de les ignorer. Il trouve ainsi sa propre façon de répondre aux questions à laquelle nos « constructions » devraient répondre. La question de l'appropriation du récit reste donc posée et dans cette situation, le demandeur d'asile est le seul à pouvoir opérer un choix entre ce qu'il va dire et ce qu'il ne dira pas.

Cela montre également que le demandeur d'asile n'est pas une personne qui attend qu'on lui fixe son sort. Il a également un champ des possibles qu'il exploite. Dans ce cas, c'est sa communauté dans l'autre que nous avons présenté en haut, c'est un système structuré qui l'assiste. Mais dans les deux cas de figure, il reste le centre névralgique du discours qui se fait sur lui, le narrateur de son « histoire ». La force illocutoire de la narration tient en effet à la capacité d'appropriation du récit par le narrateur. Ainsi, le demandeur d'asile doit se montrer capable de s'approprier son « histoire » dans un premier temps devant nous et ensuite devant la commission qui évaluera sa demande selon la « crédibilité et la cohérence » de son récit.

Dans cette optique, l'expression « raconter une histoire » me semble prendre toute sa force illocutoire. Dans le langage courant, cette expression sert à qualifier un propos qu'un locuteur raconte au motif de masquer un fait ou des faits, pour empêcher de connaître l'ensemble d'un événement. Il n'est pas certain cependant que certaines parties de ce que le locuteur raconte soient fausses²². Son récit peut comprendre des faits qui se sont succédé dans le temps et dans l'espace mais auxquels par un « effort » d'imagination et d'intelligence, il ajoute d'autres faits afin de paraître crédible.

Cela peut prendre des dimensions larges dans le cas de ces « montages » de récits de demande d'asile. En effet, lorsque le migrant africain arrive en Italie en quête de possibilités de travail, d'autoréalisation, de recherches de nouvelles opportunités et se rend compte, dès son arrivée, que ces motifs ne peuvent être avancés comme base à son projet migratoire²³, il doit impérativement s'inscrire dans les catégories de « personnes recevables » et pour cela, fournir un récit ayant une force, un récit qui doit laisser apparaître qu'il est en danger, qu'un potentiel retour chez lui l'expose à un risque mortel.

Ainsi, il se doit de « raconter une histoire » qui sera désormais « son histoire ». Il la forgera à partir de ses expériences passées mais il puisera aussi dans celles des autres, à commencer par d'autres immigrés ayant obtenu des documents légaux pour résider en Italie. Cependant, cette construction de « son histoire » se fait avec en arrière-plan, ce que l'autre pense qu'il est. De plus, certaines archives comme le web qui sert de lieu de « vérification et d'authentification

²² Voilà ce que propose une plate-forme linguistique en ligne : « Lorsqu'on veut faire avaler un mensonge, ou raconter des salades, expression du XIXe siècle, il suffit de mélanger un peu d'humour, des excuses imaginées, un peu de vrai et de faux et de l'assaisonner d'un ton convaincant pour que la chose ait des chances de passer. » disponible sur [<http://www.expressio.fr/expressions/raconter-des-salades.php>] (consulté le 17/06/2016).

²³ Il s'agit particulièrement de la catégorie de migrants que le sens commun nomme « les migrants économiques » qui n'entrent pas dans les catégories définies par la Convention de Genève comme pouvant bénéficier du statut de réfugiés.

pour la commission », le demandeur d'asile peut également y recourir afin que lorsque l'autre cherche l'information donnée, la trouve. Mais surtout, les réseaux sociaux comme Facebook ou Whatsapp lui permettent d'accéder à un monde d'informations ayant un impact considérable pour l'imagination. Ce monde-là il ne le partage pas avec ceux qui évaluent la recevabilité de sa demande. Ce qui lui procure en réalité une certaine avance sur les membres de la commission territoriale. Ainsi, un type de jeux de connivence s'établit entre les deux, l'un et l'autre jouant au hasard ; c'est l'arbitraire qui fera coïncider les représentations de l'un et de l'autre.

Conclusion

Au terme de cette étude, nous pouvons affirmer que le demandeur d'asile ouest-africain, comme les autres demandeurs d'asile en Italie, doit présenter une « histoire » devant la commission territoriale. Ceci est une étape incontournable pour commencer « à exister légalement en Italie ». Mais provenir de certains pays diminue les chances de ceux qui désirent obtenir « les papiers » pour confirmer leur existence légale. Doublement mis en cause, le demandeur doit se montrer d'une « grande intelligence » pour être reconnu comme admissible dans ce pays d'accueil en se « fabriquant une histoire cohérente » pour démontrer sa « crédibilité ».

Nous comprenons qu'être secouru par les bateaux de la Guardia Costiera constitue une étape du projet migratoire et non son aboutissement. Celui-ci n'est effectif qu'après l'obtention d'une des différentes protections proposées, ce qui n'est pas si simple. Entré sur le territoire italien, le migrant doit raconter aux autorités (la Commissione Territoriale) les motifs pour lesquels il a fui son pays d'origine, son itinéraire de voyage mais aussi les dangers auxquels il serait exposé en cas d'un retour dans son pays d'origine. En mettant le migrant face à cette dernière épreuve, il lui est demandé de produire un discours « cohérent, crédible et organisé ». Il est ainsi amené à « *raccontare la sua storia* ou *la sua memoria* ».

Le projet de formation « *Refugee Law Clinic* », proposé par l'International University College of Turin, le Centro Franz Fanon di Torino et le dipartimento di Giurisprudenza de l'Université de Turin, est l'une de ces premières tentatives d'approche pluridisciplinaire de la question migratoire en Italie. Il réunit les savoirs juridico-légaux des avocats et les approches interculturelles des jeunes anthropologues. Ce travail est issu de ce projet de formation que nous avons suivi entre avril et décembre 2016 à Turin.

Cette expérience nous a conduit à explorer les coulisses des lieux de « construction » des mémoires de migrants (la clinique légale et les soutiens des associations de migrant, ici le cas de l'Association des Maliens de Turin). Durant plusieurs mois, nous avons côtoyé des demandeurs d'asile ouest-africains, des avocats, des responsables de coopérative pour migrants, des réfugiés politiques et autres figures d'un monde fait d'amitié mais aussi d'hypocrisie.

Notre réflexion est également enrichie par une situation ethnographique inédite : en plus d'être observateur d'un phénomène en train de se faire (construction des histoires de migrants), nous avons pris part au montage des pièces du puzzle (en écrivant les récits de migration ou en aidant le migrant à trouver les voies de la cohérence et de la crédibilité). Cette situation se complexifie encore plus avec l'intérêt que nous avons porté à la circulation des récits entre migrants *via* les réseaux sociaux. Nous nous sommes demandé comment Facebook (avec une relecture de Miller, 2012) et Whatsapp refaçonnent l'imaginaire (en proposant un dépassement de l'approche d'Appadurai, 2015). Les situations qui brouillent les frontières entre vérité et mensonge se brouillent (Beneduce, 2015) sont aussi questionnées.

Enfin nous ouvrons un débat : celui du rôle de l'anthropologue, du positionnement entre l'observation et l'implication, entre l'empathie et la responsabilité déontologique et éthique du savoir anthropologique « mis au service » du migrant qui devient à la fois sujet d'étude et client.

Ceux qui arrivent, sont animés d'ambitions de réussir et gardent l'espoir de trouver des conditions de vie meilleure en Italie. Certains ont certes fui des situations de guerre, des persécutions ou encore des menaces portées à leur vie, d'autres ont fui la faim, l'humiliation et l'extrême pauvreté.

Mais la faim, l'extrême pauvreté, l'incapacité de trouver des opportunités de travail, l'humiliation et l'injustice au quotidien ne sont-ils pas d'autres formes de menaces sur la vie ? Ceux qui prennent les barques pour traverser la Méditerranée savent que sur l'autre rive, il y a une possibilité d'avoir une vie meilleure mais n'ignorent pas que toutes les barques n'accostent pas à Rome. Ils connaissent les récits des traversées qui ont échoué et causé un nombre élevé de pertes en vies humaines. Mais ceux qui ont perdu leurs vies en tentant la traversée sont parfois vus comme des modèles de courage et de bravoure. Qui plus est, ne sont-ils pas en plein exercice d'un des droits fondamentaux humains : circuler ?

Les flux importants qui partent des pays du Nord vers les pays d'Afrique, les multinationales européennes qui y installent le capitalisme mondial et le culte du marché ne sont jamais mis en question. Parce que ces derniers sont en quête de nouvelles opportunités, de nouveaux marchés mais les migrants dits économiques sont-ils dans une autre logique ? Le changement de l'angle d'observation en prenant aussi ces entreprises multinationales et les ressortissants des pays du Nord qui travaillent dans le Sud global pourrait contribuer à une meilleure compréhension des flux migratoires de ces dernières années, qualifiés le plus souvent par les médias de crise.

La criminalisation de l'immigration et l'exigence d'être en « danger de mort » pour être admis en Italie mettent les demandeurs d'asile en situation de fouiller dans les fonds de leur imaginaire pour trouver des morceaux qui correspondent aux panels de « choix » qui leur sont proposés²⁴. D'où toute l'importance de disposer d'un capital narratif et faire communauté afin

²⁴ En référence aux cinq catégories de personnes auxquelles la Convention de Genève reconnaît le statut de réfugié.

de faire vivre ce que Beneduce appelle « *the moral economy of lying* ». Pour ce faire, des systèmes bureaucratiques comme certains cabinets d'avocats les accompagnent afin de « structurer leurs récits, leurs histoires ». Celui-ci n'étant pas accessible à tous, d'autres systèmes traditionnels et informels apportent des soutiens communautaires aux leurs à l'image des Maliens de Turin.

Bibliographie

Appadurai A., 2015, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, éd. Payot, coll. « Petite Bibliothèque Payot ».

Beneduce R., 2015, « The Moral Economy of Lying: Subjectcraft, Narrative Capital, and Uncertainty in the Politics of Asylum », *Medical Anthropology. Cross-Cultural Studies in Health and Healing* (ISSN 0145-9740–Print, 1545-5882–Online), 34(6), 551-571. DOI: 10.1080/01459740.2015.1074576.

Evans-Pritchard E., 1972, *Sorcellerie, oracles et magie chez les Azandé*, Paris, éd. Gallimard, in-8°, note bibliog. par le traducteur (Louis Évrard), index, 3 cartes, 1 plan, 9 fig., 46 photos noir et blanc (Bibliothèque des sciences humaines).

Favart É., « La transmission familiale : s'appropriier le passé familial entre frères et sœurs », *Pensée plurielle* 1/2006, n° 11, p. 83-89, disponible sur [www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2006-1-page-83.htm].

Miller D., 2012, « Social Networking Sites », in Horst H.A., Miller D., *Digital Anthropology*, London, Bloomsbury Academic.

Neagu M. et Côté O., 2013, « Frontières, barrières, horizons. Réinterroger l'histoire et les mémoires de la migration », *Conserveries mémorielles* [En ligne], #13 | 2013, mis en ligne le 10 mars 2013, consulté le 18 mars 2017. URL [http://cm.revues.org/1306].

Sayad A., 1999, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, éd. du Seuil.

Pour citer cet article

Référence électronique

Ibrahima Poudiougou, "Construire la mémoire légale du migrant pour la demande de statut de réfugié à Turin : réflexion sur l'approche de la clinique légale et la collaboration entre anthropologues et juristes", Sciences et actions sociales [en ligne], N°9 | année 2018, mis en ligne le date 03 avril 2018, URL : <http://www.sas-revue.org/n-conception/51-n-9/dossiers-n-9/132-construire-la-memoire-legale-du-migrant-pour-la-demande-de-statut-de-refugie-a-turin-reflexion-sur-l-approche-de-la-clinique-legale-et-la-collaboration-entre-anthropologues-et-juristes#english>

Auteur

Ibrahima Poudiougou

Chercheur en Anthropologie, Département Cultures, Politiques et Sociétés, Université de Turin et École de Gouvernance et d'Économie de Rabat

Membre du Réseau Européen d'Analyse des Sociétés Politiques (REASOPO-FASOPO) et de la Mission ethnologique italienne en Afrique subsaharienne.

poudiougou1991@gmail.com

Droits d'auteur

© Sciences et actions sociales

Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction/Any replication is submitted to the authorization of the editors